

Action collective régionale

HydroGaïa - 6^e Salon International de l'Eau

Parc des Expositions - Montpellier / du 25 au 26 mai 2016

Date limite d'inscription : 26 mars 2016

Dans la limite des places disponibles !

Contacts Sud de France Développement

Barbara DECOBECQ – Chargée de Projet Eau & Environnement

Camille TRAVIER – Chargé de Projet HydroGaïa

Tél 04 99 64 29 29 – eau@suddefrance-dvpt.com

Optez pour une **action collective** Sud de France Développement pour **valoriser votre présence** sur HydroGaïa

SOUSCRIVEZ A LA FORMULE PACKAGEE SUD DE FRANCE DEVELOPPEMENT :

>> Pour vous faire gagner en efficacité !

- Bénéficiez du soutien et de l'expertise de Sud de France Développement.
- Suivez une feuille de route claire et formalisée.

>> Pour vous faire gagner en sérénité !

- La coordination complète est assurée par les équipes de Sud de France Développement.
- La construction et l'aménagement de votre espace sont intégrés en amont pour vous permettre de vous concentrer sur vos rendez-vous et votre présence sur le salon.
- La dynamique collective favorise les partages d'expériences avec d'autres entreprises de la filière en région.

EXPOSER SUR HYDROGAIA :

>> Pour capitaliser sur le rendez-vous incontournable de la filière eau !

- Boostez votre croissance et étoffez votre réseau sur un salon à rayonnement international.
- Bénéficiez d'une visibilité forte au cœur du salon.
- Renforcez votre notoriété.

>> Pour profiter de la nouvelle formule 2016 :

- Nouveau territoire, nouvelle région : Accompagnement des entreprises du Languedoc Roussillon et de Midi Pyrénées.
- 404m² d'espace collectif repartis en îlots thématiques.

HYDROGAÏA EN QUELQUES MOTS

- **Qu'est-ce que c'est ?**
 - ✓ Un salon international qui regroupe les acteurs majeurs de la filière eau et leur applications.
 - ✓ Plateforme d'échanges et de rencontres autour des enjeux de la ressource Eau.
 - ✓ Thématique 2016 : « gestion des ressources en eau dans le contexte des changements globaux ».
- **Les visiteurs**
 - ✓ Entreprises régionales, nationales et internationales
 - ✓ Bailleurs de fonds
 - ✓ Prescripteurs indépendants
 - ✓ Institutionnels étrangers

HYDROGAÏA EN QUELQUES CHIFFRES

- ✓ 2 jours de salons et conférences
- ✓ + de 150 exposants
- ✓ + de 3 500 visiteurs
- ✓ + 40 décideurs VIP internationaux invités et accueillis en région par Sud de France Développement/Swelia.

Votre participation sur mesure **Détail des prestations**

FORMULE A

750 € HT

- **Formule vitrine ouverte et équipée :**
 - ✓ Environ 3m² d'espace au sol.
 - ✓ 1 mange debout et 2 tabourets – 1 présentoir à documentation.
 - ✓ Eclairage et branchement électrique.
 - ✓ 1 enseigne personnalisée et une zone d'affichage.

FORMULE B

1400 € HT

- **Formule affaires avec espace dédié ouvert et équipé :**
 - ✓ Environ 6m² d'espace au sol
 - ✓ 1 banque d'accueil et 2 tabourets – 1 présentoir à documentation.
 - ✓ Eclairage et branchement électrique.
 - ✓ 1 enseigne personnalisée et une zone d'affichage

FORMULE C

2900 € HT

- **Formule Stand équipé et personnalisé :**
 - ✓ Environ 9m² d'espace au sol.
 - ✓ 1 banque d'accueil, dont meuble fermant à clé, 1 tabouret, 1 table et 3 chaises - 1 présentoir à documentation.
 - ✓ Eclairage et branchement électrique.
 - ✓ 1 enseigne personnalisée et une zone d'affichage

CES 3 FORMULES INCLUENT :

- **Les + de Sud de France Développement**
 - ✓ **Accès aux espaces & services collectifs :** 1 zone de networking réservée uniquement à vos rendez-vous B2B située au centre de chaque îlot thématique, 1 zone d'accueil et de réception, 1 espace aménagé avec machine à café, fontaine à eau, frigo, étagères...
 - ✓ **Accès aux interventions & animations collectives :** Visibilité sur les actions presse menées par Sud de France Développement, valorisation de votre entreprise auprès de la cible « Top visiteurs » : prise de contact individuelle et accompagnement personnalisé par Sud de France Développement.
- **Le Pack co-exposant incluant :**
 - ✓ Votre visibilité sur l'ensemble des supports de communication du salon (guide officiel et site internet)
 - ✓ L'accès privilégié à l'espace VIP
 - ✓ Vos badges exposants et e-invitations
 - ✓ Participation aux trophées de l'innovation



Visuels non contractuels

UNE EQUIPE DE PROFESSIONNELS POUR VOUS ACCOMPAGNER

La Région a confié à Sud de France Développement la mission d'accroître durablement le développement international des entreprises du territoire LRMP.

LE DÉPARTEMENT MULTISECTORIEL EST A VOTRE ÉCOUTE :

Pour vous répondre de façon pragmatique
Pour bâtir avec vous votre stratégie
Pour déployer votre conquête des marchés

>> Avec ses atouts :

- L'expertise terrain
- L'expérience/la force des réseaux
- Des savoir-faire maîtrisés
- La proximité, l'équité, l'objectivité

L'EXPERTISE

>> DE L'ENTREPRISE (maîtrise des étapes-clé du développement, des problématiques, des besoins, des conditions de réussites...)

- 300 entreprises accompagnées chaque année

>> DE L'UNIVERS DES RÉSEAUX

- une interaction avec les clusters du territoire, dont le Pôle EAU et SWELIA
- un partenariat avec les acteurs majeurs du développement international et économique

>> DES TECHNIQUES et SPÉCIFICITÉS de l'approche des marchés

- 36 pays approchés chaque année

LE SAVOIR-FAIRE

>> GESTION DE PROJET

- 38 actions menées chaque année

>> MISE EN RÉSEAU/RELATION

- Plus de 2 000 rendez-vous et mises en relation chaque année
- 1134 prospects qualifiés mobilisés

>> ANIMATION ET CO-CONSTRUCTION

- 100% du programme issu de la co-construction avec les entreprises et acteurs/partenaires régionaux
- 100% des opérations organisées en association avec les partenaires régionaux, nationaux et internationaux

L'ACCOMPAGNEMENT DE LA FILIERE EAU-ENVIRONNEMENT EN QUELQUES CHIFFRES

- **29 actions** menées depuis 2010.
- **374 entreprises** accompagnées sur un volet opérationnel depuis 2010.
- **6 pays abordés** via des missions terrain : Algérie, Allemagne, Côte d'Ivoire, Etats-Unis, France, Maroc.
- **7 accueils** de Délégations internationales en région depuis 2010 **issues de 48 pays cibles***.

* Les pays ciblés sont sélectionnés en fonction des ambitions et des opportunités exprimées et identifiées par les entreprises régionales, ainsi que par Sud de France Développement et son réseau de partenaires.

Raison sociale :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Tél. : Fax :
 Activité de la société :
 Activité mise en avant sur le salon HydroGaïa :
 Responsable : Fonction :
 Contact pour la préparation de l'action :
 Ligne directe : E-mail :
 Site internet :
 Entreprise membre : WSM Pôle EAU Swelia Autres :

N° SIRET :

Etes-vous assujetti à la TVA ?

NON OUI : N° de TVA

	2013	2014	2015
CA (en K€)			
CA export K€			
Effectif			
Effectif export			

Déclare avoir pris connaissance des conditions de participation, m'engage à les respecter et à participer à l'action selon les conditions suivantes :

Dans la limite des places disponibles.

Formule choisie :

- FORMULE A = 750€ HT**
 FORMULE B = 1400€ HT
 FORMULE C = 2900€ HT

Souhait d'emplacement envisagé sur l'îlot thématique suivant :

- Captage Distribution Contrôle, Analyse & Traitement Maitrise d'ouvrage et Ingénierie Recherche & Formation Autres :

VOS CONTACTS

Barbara DECOBECQ Chargée de projet Eau & Environnement

Camille TRAVIER Chargé de projet HydroGaïa

eau@suddefrance-dvpt.com / +33 (0)4 99 64 29 29

Je joins avec le présent bulletin d'inscription le chèque d'acompte représentant 50 % des engagements souscrits, à l'ordre de *Sud de France Développement* :

Total HT de la formule x 50 % = _____ €

BI et acompte à renvoyer par courrier à l'adresse :

SUD DE FRANCE DEVELOPPEMENT
 3 840 Avenue Georges Frêche - CS 10012
 34477 PEROLS CEDEX

Date, cachet et signature

REGLEMENT DE PARTICIPATION

Les présentes conditions générales de vente font partie intégrante du contrat conclu avec SUD DE FRANCE DEVELOPPEMENT.

Article 1 – OBJET ET DOMAINE D’APPLICATION

Les présentes conditions ont pour objet de définir par contrat les modalités d’exécution par SUD DE FRANCE DEVELOPPEMENT, à quelque titre que ce soit, des activités et des prestations afférentes à l’organisation de salons et de manifestations spécifiques en France ou à l’étranger, moyennant un prix librement convenu assurant une juste rémunération des services rendus tant en régime intérieur qu’en régime international.

Tout engagement ou opération avec SUD DE FRANCE DEVELOPPEMENT vaut acceptation, sans aucune réserve, par LE PARTICIPANT des conditions ci-après définies.

Quel que soit l’opérateur désigné par SUD DE FRANCE DEVELOPPEMENT, les présentes conditions règlent les relations entre LE PARTICIPANT et SUD DE FRANCE DEVELOPPEMENT.

Aucune condition particulière ni autres conditions générales émanant DU PARTICIPANT ne peuvent, sauf acceptation formelle de SUD DE FRANCE DEVELOPPEMENT prévaloir sur les présentes conditions.

Article 2 – DEFINITIONS

2.1 *PARTICIPANT* : Par PARTICIPANT, on entend la partie qui contracte la prestation avec SUD DE FRANCE DEVELOPPEMENT.

2.2 *OPERATEUR* : Par OPERATEUR, on entend tout prestataire de service qui organise, exécute ou fait exécuter, sous sa responsabilité et en son nom propre toute prestation commandée par SUD DE FRANCE DEVELOPPEMENT.

2.3 *PRESTATION* : Par PRESTATION, on entend l’ensemble des missions de prospection, des opérations logistiques, d’assistance, de promotion, de représentations effectuées par SUD DE FRANCE DEVELOPPEMENT au nom ou pour le compte du PARTICIPANT.

2.4 *CONTRAT* : Par CONTRAT, on entend le formulaire d’inscription, dûment signé et complété.

Article 3 – OBLIGATIONS

3.1 *Obligations du PARTICIPANT* : Toute participation, une fois admise engage définitivement son souscripteur.

L’inscription du PARTICIPANT ne sera effective que si elle est accompagnée d’un versement égal à 50 % du montant total HT de la prestation souscrite auprès de SUD DE FRANCE DEVELOPPEMENT. Les 50% restants devront être versés au plus tard 7 jours avant le premier jour de la prestation. Les « Frais complémentaires » inhérents au déroulement de la prestation seront facturés dès l’issue de la prestation et à honorer dans un délai n’excédant pas 15 jours après cette date.

Le PARTICIPANT s’engage à communiquer à SUD DE FRANCE DEVELOPPEMENT des informations justes et sincères et à lui adresser tous les éléments nécessaires à la fourniture d’une prestation adaptée.

Le PARTICIPANT s’engage à prévenir SUD DE FRANCE DEVELOPPEMENT de tout changement concernant les données fournies et serait seul responsable des dommages éventuels qui pourraient résulter d’informations erronées ou incomplètes.

Le PARTICIPANT s’engage à respecter les cahiers des charges et à se conformer aux consignes transmises par SUD DE FRANCE DEVELOPPEMENT.

3.2 *Obligations de SUD DE FRANCE DEVELOPPEMENT*: SUD DE FRANCE DEVELOPPEMENT s’engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution des prestations, à agir dans le respect des dispositions réglementaires et légales en vigueur dans les limites de l’accord signé par le PARTICIPANT.

En conséquence, les prestations accomplies par SUD DE FRANCE DEVELOPPEMENT ne relèvent en aucune manière de la notion juridique de l’obligation de résultat, mais de la seule obligation de moyen.

Article 4 – DISPOSITIONS GENERALES

Les modalités d’organisation du salon ou des manifestations spécifiques, notamment la date d’ouverture, sa durée (prolongation, ajournement, ou fermeture anticipée), l’emplacement où il se tiendra, les heures d’ouverture et de fermeture, le prix des entrées sont déterminées par l’organisateur et peuvent être modifiés à son initiative sans que les participants puissent réclamer aucune indemnité.

Dans le cas où pour des raisons majeures, imprévisibles ou économiques, qui seront communiquées au PARTICIPANT par SUD DE FRANCE DEVELOPPEMENT, le salon ou la manifestation ne pourrait avoir lieu, les demandes d’admission sont annulées et les sommes disponibles, après paiement des dépenses engagées sont réparties entre les PARTICIPANTS, au prorata des sommes versées par chacun d’entre eux.

Article 5 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le PARTICIPANT sera admis en fonction des espaces disponibles. En cas d’indisponibilité, le PARTICIPANT sera avisé par SUD DE FRANCE DEVELOPPEMENT de l’impossibilité de sa participation. Le formulaire d’inscription dûment signé et complété a une valeur contractuelle. Seule la réception du formulaire d’inscription dûment complété et signé constituera l’inscription définitive.

Il doit être retourné à :

SUD DE FRANCE DEVELOPPEMENT - 3 840 Avenue Georges Frêche - CS 10012 34477 PEROLS CEDEX

Le renvoi du bulletin d’inscription signé entraîne l’acceptation totale de ce présent règlement.

Article 6 – CESSION/SOUS LOCATION

Sauf autorisation écrite de SUD DE FRANCE DEVELOPPEMENT, un PARTICIPANT ne peut céder, sous louer ou partager à titre onéreux ou gratuit, tout ou une partie de sa concession dans l’enceinte du salon. Néanmoins, plusieurs PARTICIPANTS peuvent être autorisés à réaliser une présentation d’ensemble, à condition que chacun d’eux ait reçu un accord préalable de SUD DE FRANCE DEVELOPPEMENT.

Article 7 – ASSURANCE

Le PARTICIPANT est tenu de souscrire à ses propres frais une assurance multirisque garantissant les biens dont il a la propriété ou la garde et notamment contre le risque de vol ou de perte des objets exposés ou autres objets lui appartenant. Cette assurance doit également couvrir la responsabilité civile du PARTICIPANT pour les dommages commis aux tiers.

SUD DE FRANCE DEVELOPPEMENT est réputée déchargée de toute responsabilité à ces égards.

Article 8 – ANNULATION

La réception par SUD DE FRANCE DEVELOPPEMENT du seul engagement de participation signé par l’entreprise rend exigible le paiement de la totalité des sommes réclamées au titre de la participation de la manifestation. Ainsi SUD DE FRANCE DEVELOPPEMENT se réserve le droit de conserver tout ou partie des sommes versées par l’entreprise au titre de sa participation. Toute annulation de contrat de participation et/ou réduction de surface ouvrira le droit à SUD DE FRANCE DEVELOPPEMENT de facturer une indemnité de résiliation égale à l’intégralité de la surface réservée et/ou des prestations commandées.

Article 9 – LITIGE

Les présentes Conditions Générales et l’ensemble du contrat sont soumis au droit français.

Le PARTICIPANT et SUD DE FRANCE DEVELOPPEMENT s’efforcent de chercher une solution amiable à tout différend qui pourrait surgir de la formation, de l’interprétation ou de l’exécution du contrat.

A défaut, le litige est soumis à la compétence exclusive du tribunal de Montpellier nonobstant pluralité de défenseurs ou appel en garantie.

En tout état de cause, aucune action, quelle qu’en soit la nature, le fondement ou les modalités, nés du contrat, ne peut être intentée par les parties plus d’un an après la survenance de son fait générateur.

Action collective régionale



« HydroGaia est cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées avec le Fonds européen de développement régional. »

